

santé —

CHOISIR DES GARANTIES VRAIMENT UTILES



AG2R LA MONDIALE

BIEN S'ÉQUIPER

LE GROUPE AG2R LA MONDIALE, C'EST :

- Plus de 7 000 collaborateurs à votre service
- Un réseau de proximité avec des implantations régionales
- Une qualité de gestion performante, certifiée ISO 9001
- Un groupe qui allie mutualisme et solidarité
- Des contrats solidaires et responsables

Véritable levier de rémunération indirecte, la complémentaire santé collective AG2R LA MONDIALE vous permet de disposer d'un outil performant qui valorisera votre politique sociale.

LES + POUR L'ENTREPRISE

- Un véritable outil de dialogue social.
- La possibilité de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.
- Une plus grande attractivité et la fidélisation des salariés.
- Une rémunération indirecte sans charges sociales, ni impôts*.
- Un budget optimisé.

LES + POUR LES SALARIÉS

- Une sécurité indispensable face aux dépenses de santé.
- Des prestations adaptées aux besoins réels.
- Des tarifs avantageux.
- Des avantages fiscaux et sociaux.

*DANS LA LIMITE DES PLAFONDS DÉTERMINÉS PAR LA LÉGISLATION ET LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR



PROTÉGER LES SALARIÉS

Nos garanties sont construites de manière à respecter les nouvelles mesures du système de santé français et ainsi vous faire bénéficier d'un maximum d'avantages.

Savez-vous que pour les salariés en activité le taux moyen de remboursement de la Sécurité sociale par rapport aux dépenses engagées n'est que de 50 % environ ? On comprend donc l'importance de disposer d'une bonne complémentaire santé.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CONTRATS SANS AUGMENTER LES BUDGETS

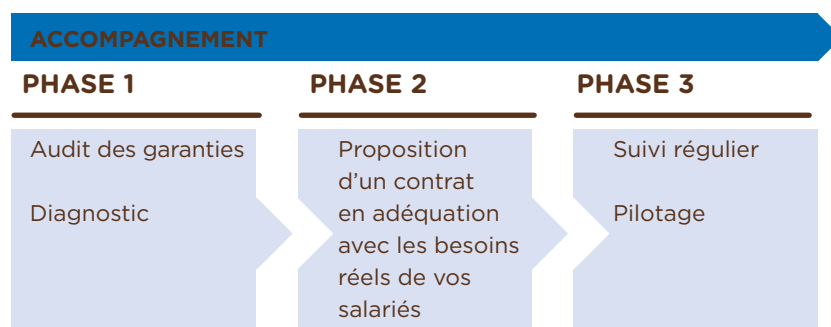
Certains contrats mal équilibrés peuvent sur garantir certains postes de dépenses, au détriment de certains autres. L'entreprise et ses salariés cotisent alors pour des garanties trop élevées, dont ils n'ont pas réellement besoin.

En outre, le coût des actes médicaux variant sensiblement d'un département à l'autre, les garanties doivent être adaptées pour répondre aux besoins réels de l'entreprise et ses salariés, en fonction de leur lieu d'habitation.

NOTRE PREMIER ENGAGEMENT : VOUS CONSEILLER

Votre conseiller AG2R LA MONDIALE est votre interlocuteur dans la mise en place ou l'optimisation de vos garanties grâce à l'étude départementale des besoins en remboursement de vos salariés et du taux de couverture des dépenses souhaité.

Votre conseiller AG2R LA MONDIALE, expert en protection sociale, vous accompagne tout au long de la vie de votre contrat.



CONSTRUIRE DES GARANTIES ADAPTÉES

Parce que la protection sociale représente aujourd'hui un enjeu pour attirer et fidéliser vos salariés, nous avons imaginé un contrat qui peut leur offrir des garanties et des services vraiment différenciants.

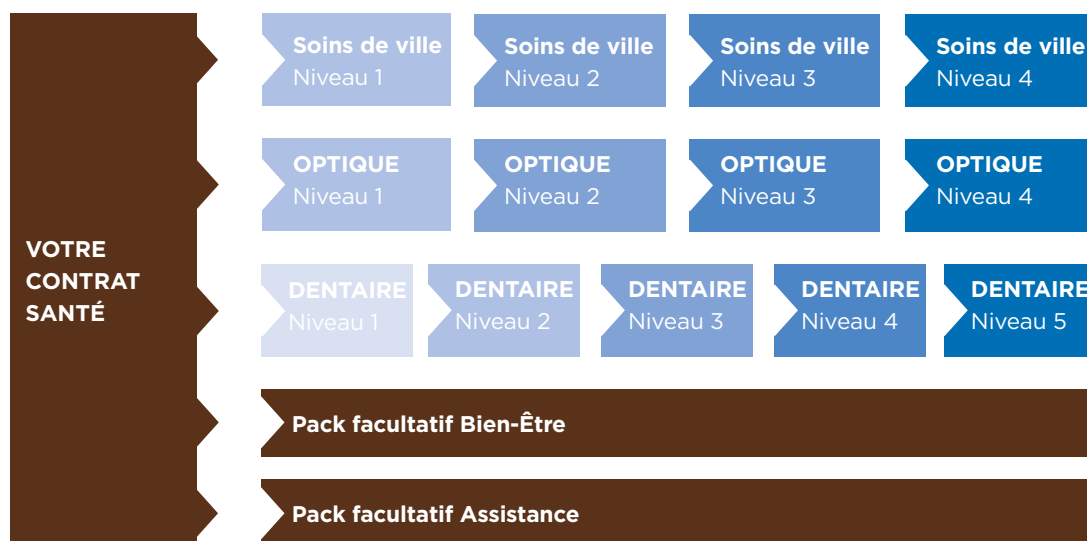
LA QUALITÉ DE GESTION : CERTIFICATION ISO 9001 VERSION 2000

DES GARANTIES VRAIMENT MODULABLES (320 formules possibles)

Composez votre contrat santé en fonction des taux de couverture souhaités sur chaque famille de dépenses à partir du niveau de coût pratiqué par les professionnels de santé :

Nous venons d'obtenir le renouvellement de la certification pour la qualité de notre gestion.

- Soins courants et hospitalisation,
- Optique,
- Dentaire,
- Vous pouvez compléter avec les **packs Assistance et Bien-être** (Ostéopathie, chiropractie, diététique, psychologie, acupuncture, sevrage tabagique prescrit, forfait automédication avec facture et sans prescription, vaccins prescrits non remboursés, moyens contraceptifs prescrits).



L'assemblage optimal de ces différents modèles de garanties sera fait avec l'expertise de votre conseiller AG2R LA MONDIALE.



Offre réservée aux collègues supérieurs à 4 salariés

DES GARANTIES MAÎTRISÉES

Tout en laissant la totale liberté de choix par le salarié de son professionnel de santé et de l'achat de son dispositif médical nous avons conçu des garanties favorisant les comportements responsables des assurés mais aussi des professionnels de santé :

- Respect de la notion de tarif opposable,
- Des garanties élevées mais plafonnées,
- Une grille optique,
- Un réseau de tiers payant optique favorisant les bonnes pratiques.

DES SERVICES PERFORMANTS

DES SERVICES PERSONNALISÉS

- Un **tiers payant** national avec la carte Terciane qui permet de bénéficier d'une avance des remboursements.
- Un **remboursement express** sous 48h à réception du dossier grâce au système de télétransmission NOEMIE.
- **97 000** pharmaciens et praticiens référencés.
- **L'assistance Santé Prévoyance** en partenariat avec Mondial assistance est étendue en cas d'hospitalisation et d'immobilisation à domicile ou en déplacement temporaire (Pack Assistance facultatif).
- Des **services en ligne** performants permettant la consultation des décomptes en ligne ou encore la gestion des prestations.
- En nous transmettant les **devis optique et dentaire**, nous indiquons à l'avance le montant du remboursement.
- Un **numéro de téléphone unique** pour répondre à vos questions,
- Des actualités et des conseils de **prévention santé**.
- Un **service internet "Terciane Hospi"** permettant pour 86 pathologies répertoriées d'obtenir une liste des hôpitaux et cliniques classés par des spécialistes suivant un système de notation tenant compte du volume d'activité, de la diversité des cas traités, de la notoriété de l'établissement.

Le tiers payant Terciane compte 1,5 millions de bénéficiaires.



UNE GESTION SIMPLIFIÉE

- Pas de délai de carence pour les contrats collectifs obligatoires.
- Aucun questionnaire médical.
- Un guide de gestion vous est remis, pour vous aider à gérer votre complémentaire santé au quotidien.
- Une notice d'information détaillée est mise à la disposition de vos salariés.

UNE MAÎTRISE DE VOTRE BUDGET ET UN ACCOMPAGNEMENT RÉGULIER

- Pas de droits d'entrée, ni d'adhésion.
- Sur votre demande, le conseiller de votre région peut vous accompagner dans l'analyse de la vie de votre contrat pour éviter toute dérive.
- Le paiement des cotisations s'effectue trimestriellement à terme échu.

L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES ENTREPRISES

AG2R LA MONDIALE offre une gamme étendue de solutions de prévoyance, de santé, d'épargne et de retraite.

ENTREPRISES

SANTÉ

Complémentaire Santé

PRÉVOYANCE

Incapacité et Invalidité

Décès

Dépendance

ÉPARGNE SALARIALE

PEE

PERCO

CET

RETRAITE

Retraite supplémentaire à cotisations définies (Article 83)

Retraite supplémentaire à prestations définies (Article 39)

PASSIFS SOCIAUX

Indemnités de Fin de carrières

Indemnités de licenciement

SERVICES ET INNOVATION SOCIALE

Prévention et conseil social

Accompagnement